



Réhabilitation maison ancienne

Par **popo78**, le **02/08/2010** à **13:02**

Bonjour,

J'avais une maison ancienne sur mon terrain lors de mon achat cependant elle était dans une partie non constructible.

J'ai demandé un permis de réhabilitation et d'agrandissement qui m'a été accepté.

Cependant lorsque j'ai commencé les travaux le mur que je souhaitais conserver est tombé.

Donc je n'ai rien conservé.

Le voisin m'a dénoncé et la mairie est venu constater.

Donc ils sont venus une première fois et m'ont demandé de déposer un modificatif car je ne correspondait pas bien au plan.

Cependant ils me recontactent par courrier afin de revenir sur place dresser un proces verbal avec la police.

Ils vont m'envoyer une suspension de travaux car je n'ai conservé aucun mur et que cela correspond donc à du neuf que je n'ai pas le droit de construire.

Ai je un recours sachant que j'ai conservé un bout des fondations ?

Puis je faire quelque chose?

J'en suis au 1er étage avec planché.

Puis je continuer les travaux par la suite même sans autorisation?

Qu'est ce que je risque?

Merci pour votre aide